

ANNÉE 2019

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'EURE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Eure est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le rythme de dépôts de dossiers demeure orienté à la baisse, avec une légère inflexion : - 8,3 % après - 13,1 % en 2018. En 5 ans, le volume annuel a baissé de 40 %, un peu au-delà de la moyenne nationale (38 %).

La proportion de redépôts demeure quasiment stable à 49,84 % des dépôts dont une part significative fait suite à une suspension d'exigibilité des créances (10,22 %)

Recevabilité et orientation

Le secrétariat a présenté à la commission 1670 dossiers, en légère baisse par rapport à 2018 (- 5,3 %). Le nombre des dossiers déclarés irrecevables par la commission continue à régresser (- 7,7 %). Les motifs relèvent majoritairement du statut du déposant, de la présence de dettes professionnelles ou de l'absence d'un nouvel endettement (cas des redépôts sans changement de situation).

Les dossiers avec un bien immobilier représentent une part significative dans l'Eure. En 2019, une définition plus fine de la résidence principale a été mise en place, elle est réservée à la résidence principale en pleine propriété. Elle tend à expliquer la réduction de la part de ces dossiers dans les dossiers recevables. Le bien détenu en indivision entre époux dans lequel réside l'un des 2 ex-époux est dorénavant classé en autres biens.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La proportion de dossiers sans capacité de remboursement et sans bien immobilier progresse et représente près de 50 % des dossiers.

La part des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire s'établit à 23.76% des dossiers traités.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Dans le département, le taux de mesures pérennes s'élève à 61 %, contre 74 % pour la région et 76 % au niveau national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Pas de réunion, disponibilité réduite des intervenants
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Le secrétariat ne participe plus aux CPEX, les échanges de données se font par l'interface EXPLOC alimentée par l'application de gestion des dossiers de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>8 réunions 125 travailleurs sociaux</i>	Surendettement et inclusion bancaire
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>1 réunion 8 participants</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>2 réunions avec la sphère bancaire</i>	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	0	

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La levée des poursuites à la recevabilité reste un problème malgré les échanges dématérialisés qui fiabilisent les informations et les automatisent
- Les chargés de recouvrement n'ont pas toujours une actualisation des dettes qui corresponde aux relances reçues par les déposants, ce qui génère des difficultés dans le traitement des réponses dématérialisées, voire des demandes de vérifications de créances

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Le traitement du découvert bancaire constitue une source de réclamations auprès du secrétariat
- La levée des saisies sur rémunérations

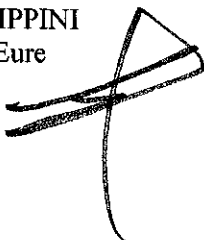
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Le déploiement des échanges dématérialisés tend à réduire les difficultés antérieures
- Certains bailleurs privés éprouvent des difficultés face à la procédure et aux mesures mises en place

Date : 18 février 2020

Le président de la commission

Jérôme FILIPPINI
Préfet de l'Eure



Le secrétaire de la commission

Jean-Luc RAFFRAY
Directeur départemental de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Eure

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	1992	1827	-8,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	49,13%	49,84%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,64%	10,22%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1764	1670	-5,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	21,26%	18,14%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	142	131	-7,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	33,10%	31,30%	
Dossiers orientés par la commission	1799	1696	-5,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,02%	46,76%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	22,29%	28,95%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,06%	0,53%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	76,65%	70,52%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2099	2003	-4,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,38%	6,74%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,77%	6,54%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	23,34%	23,76%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,67%	0,25%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,72%	13,33%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	7,81%	5,94%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,91%	7,39%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	49,12%	49,38%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	28,97%	31,35%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	16,01%	15,53%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	20,15%	18,02%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	60,79%	61,31%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	39	31	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	7	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Structure des décisions

Indicateurs	Eure	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	7%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	24%	36%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	13%	8%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	49%	44%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	61%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Eure

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	69 543	1 454	6 607	79,2%	85,8%	15 811	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	40 587	339	587	46,2%	20,0%	113 336	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	27 887	1 295	5 065	31,8%	76,4%	12 790	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	1 069	776	955	1,2%	45,8%	700	1,0
Dettes de charges courantes	9 207	1 368	5 534	10,5%	80,8%	3 845	3,0
Autres dettes	9 025	953	2 242	10,3%	56,3%	2 080	2,0
Endettement global	87 775	1 694	14 383	100,0%	100,0%	21 753	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Normandie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	282 046	7 627	33 807	74,4%	84,0%	13 623	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	133 621	1 261	2 232	35,3%	13,9%	95 866	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	142 964	6 748	26 396	37,7%	74,3%	12 353	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	5 462	4 207	5 179	1,4%	46,3%	699	1,0
Dettes de charges courantes	46 740	7 429	32 106	12,3%	81,8%	3 440	4,0
Autres dettes	50 178	5 285	12 487	13,2%	58,2%	1 716	2,0
Endettement global	378 964	9 078	78 400	100,0%	100,0%	17 877	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0